

Chers parents,

Votre enfant est né en 2015 ou vous venez d'emménager à Wissous ? Votre enfant poursuit sa scolarité sur l'école Victor Baloche ou La Fontaine ?

Pour la prochaine rentrée scolaire 2018/2019, la Ville de Wissous a souhaité mettre en place un Dossier Enfance unique regroupant chacune des inscriptions de votre enfant sur les temps scolaire et périscolaire : école, restauration, ramassage scolaire, étude surveillée, ACM (accueil du matin, du soir, mercredis et vacances scolaires), fiches annexe...

L'ensemble du Dossier Enfance sera à retourner dûment complété et accompagné des justificatifs demandés au service des Affaires scolaires avant le 10 mars 2018. Aucun dossier transmis par mail ou déposé dans la boîte aux lettres ne pourra être enregistré.

Pour tout changement de situation survenu en cours d'année, il vous faudra fournir les justificatifs correspondants (justificatif de domicile, acte naissance, attestation de paiement CAF...). Seuls les responsables légaux sont habilités à procéder à l'inscription de leur enfant.

Chaque année dans le courant du mois de mai, une commission de dérogation scolaire se réunit en présence l'élue en charge des Affaires scolaires, des directeurs d'écoles, de l'Inspectrice de l'Éducation nationale et de la responsable des Affaires scolaires. Cette commission statue sur les demandes de dérogations scolaires mais également sur la répartition des nouveaux élèves scolarisés sur la Ville.

À la suite de cette commission un courrier de validation d'inscription scolaire vous sera transmis par la mairie. Le badge d'écolier de votre enfant sera à récupérer aux affaires scolaires joint de documents administratifs à remettre dûment complétés au directeur d'école lors de votre RDV d'admission avec ce dernier.

Stéphane Durand

Adjoint au Maire délégué

à l'Enfance et aux Affaires scolaires

Affaires scolaires

Le service vous accueille le lundi de 13h30 à 17h30, le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 19h, les mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Contacts : **Anaële Benhamou** au 01 64 47 27 04

Adélaïde Gomme au 01 64 47 27 32

Mail : affaires.scolaires@wissous.fr

Sectorisation

Pour connaître votre école de secteur rendez-vous sur www.wissous.fr

Dérogations scolaires

Délivrées à titre exceptionnel, les dérogations scolaires devront faire l'objet de motivations familiales, professionnelles ou de santé avérées. Le dossier de demande de dérogation téléchargeable sur www.wissous.fr est à retourner dûment complété auprès du service des Affaires scolaires de la commune de résidence de votre enfant.

Établissements scolaires

Groupe scolaire Victor Baloche

Rue Charles Legros - Tél. 01 60 11 34 06

École maternelle La Fontaine

Rue du Bon Puits - Tél. : 01 60 11 21 14

École élémentaire La Fontaine

Rue des Peupliers - Tél. : 01 60 11 20 70

Rythmes scolaires :

Semaine de 4 jours, avec école les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30.

Ramassage scolaire

Ces horaires sont à titre indicatif et pourront être modifiés en fonction des inscriptions.

Arrêts	Aller	Retour
La Fraternelle	7h45	17h15
Bas de Fresnes	NC	NC
Bois Charlet	8h00	17h00
École La Fontaine	8h15	16h45
École Victor Baloche	8h25	16h35

NC : Non concerné en 2017 car pas d'enfants inscrits.

Restauration scolaire

La **pause méridienne** se déroule de 12 h à 14 h. Elle est sous la surveillance des animateurs et des Atsem pour les élèves de maternelle. Les **menus** sont affichés dans les écoles et consultables sur www.wissous.fr

Facturation :

Pour toute correspondance adresser un mail à : frequentationrestauration@wissous.fr

- **Inscription/annulation**, prévenir par mail 7 jours à l'avance.
- **Absence pour maladie**, fournir un certificat médical par mail sous 8 jours.

Tarification :

Tarif unique quel que soit le quotient familial

- élève de maternelle : 2,67 € / repas
- élève d'élémentaire : 3,28 € / repas

Plus de détails dans le règlement intérieur de la restauration scolaire consultable sur www.wissous.fr

Badge d'écolier

Dans le cadre de la modernisation des services, la Ville a mis en place des **bornes de présence dans les ACM Arthur Clark et Château Gaillard**.

Ces bornes à badges, permettront aux services d'avoir une meilleure visibilité en terme de facturation des activités.

Placé au cœur du dispositif, votre enfant, accompagné d'un animateur se dirigera devant la borne pour badger chacune de ses présences à l'ACM.

Le badge sera à récupérer en mairie et sera à conserver durant par votre enfant durant toute sa scolarité sur Wissous.

En cas d'oubli au-delà de 5 fois ou en cas de perte, un nouveau badge sera remis à votre enfant et facturé 7 € / pièce.

Étude surveillée

L'étude surveillée est ouverte aux élèves du CP au CM2 pour 2 jours minimum de présence par semaine. Elle est assurée par les enseignants et des étudiants post bac. À la sortie de l'étude surveillée, accompagné d'un animateur, votre enfant pourra rejoindre l'accueil du soir jusqu'à 19h.

Tarification :

Gratuit.

Horaires :

- de 16h30 à 17h : Goûter fourni par la famille.
- de 17h à 18h : Étude surveillée.

Accueils Collectifs de Mineurs

Espace Enfance Arthur Clark

26 avenue du Général de Gressot
Tél. : 01 69 20 96 27 - Port. : 06 80 66 64 87
Mail : acmarthurclark@wissous.fr

Espace Enfance Château Gaillard

Rue du Docteur Ténine
Tél. : 01 69 34 94 60 - Port. : 06 16 36 41 10
Mail : acmchateaugaillard@wissous.fr

Modalités d'accueil :

- **Accueil du matin** (7h à 8h30) et **accueil du soir** (16h30 à 19h)
Arthur Clark accueille les maternels de l'école La Fontaine.
Château Gaillard accueille les maternels de l'école Victor Baloche et les élémentaires des écoles La Fontaine et Victor Baloche.
- **Mercredis et vacances** (7h à 19h)
Arthur Clark accueille les maternels.
Château Gaillard accueille les élémentaires.

Facturation :

Pour toute correspondance adresser un mail à l'ACM fréquenté par l'enfant.

- **Inscription/annulation**, prévenir par mail 7 jours à l'avance.
- **Absence pour maladie**, fournir un certificat médical par mail sous 8 jours.

Tarification :

Tarifs soumis au calcul du quotient familial.

Plus de détails dans le règlement intérieur des Accueils Collectifs de Mineurs consultable sur www.wissous.fr